



Règlement du restaurant scolaire de Meinier

(Entrée en vigueur le 03 mai 2018)

La Mairie de Meinier, met à disposition des élèves de l'école de Meinier et du GIAP, une salle (pour les cuisines scolaires) au sein du restaurant communal « le Tilleul ».

Pour des repas de midi sains et équilibrés, les repas sont labélisés *Fourchette Verte* et *GRTA* (Genève Région Terre Avenir).

Ils sont préparés le jour même par les cuisiniers de Mr Christophe Cazals, l'exploitant du Restaurant Le Tilleul.

Les repas sont fournis par l'association « le Petit Gourmand » et la prise en charge des enfants est assurée par le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire).

L'encadrement convivial des enfants et les approches pédagogiques sont entièrement sous la responsabilité des animatrices du GIAP.

Ces deux prestations étant différentes et complémentaires, elles sont facturées de manières séparées. Une participation aux frais de prise en charge est facturée par le GIAP de manière trimestrielle.

Un dispositif d'exonération ou de rabais est décrit et disponible dans le bulletin d'inscription (www.giap.ch).

Afin de faciliter l'organisation des familles, l'inscription au restaurant scolaire est prévue les mêmes jours que celle du GIAP.

Chaque famille doit être membre de l'association, ceci est obligatoire afin de bénéficier des prestations du Petit Gourmand.

Une cotisation de 40.- CHF annuelle et par famille est à payer en début d'année scolaire.

Elle est due en totalité, même en cas d'inscription en cours d'année, et ne sera pas remboursée, même en cas de non fréquentation du restaurant scolaire par l'enfant.

Le repas est facturé 10.- CHF

Toutes les absences doivent être communiquées UNIQUEMENT sur le site web www.my.giap.ch au plus tard, le jour même avant 08 heure du matin.

(Seuls les NON TITULAIRES d'un compte E.DEMARCHE peuvent utiliser le numéro +41 79 909 52 32 en indiquant clairement le nom, le prénom et le degré de l'enfant), ceci afin d'éviter aux animatrices de devoir rechercher l'enfant.

Les absences non annoncées ou annoncées en dehors des règles prévues seront facturées.

Lors de cas d'urgence, des inscriptions exceptionnelles peuvent être communiquées en vous connectant sur le site : my.giap.ch (ou pour les NON TITULAIRES d'un compte E.DEMARCHE au numéro +41 79 909 52 32).

L'accueil d'urgence est limité à la durée de l'événement motivant l'urgence.
Les modifications d'abonnements sont possibles en cours d'année et se font directement avec les animatrices du GIAP.

Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les enfants de la 1ère à la 8ème primaire, fréquentant l'école de Meinier.

Les enfants inscrits sont pris en charge par les animatrices du GIAP dès la sortie de l'école à 11h30 et conduits au restaurant où ils mangent. Des activités sont ensuite proposées jusqu'à la reprise des cours à 13h30.

Les menus sont affichés à l'entrée du local parascolaire ainsi que sur le site du Petit Gourmand : <https://www.lpg-meinier.com>

Le restaurant scolaire fournit le même repas pour tous les enfants. Dans la mesure du possible, des solutions appropriées seront recherchées en concertation, si l'enfant doit bénéficier d'un régime alimentaire spécifique, selon les directives du SSEJ (Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse).

Dans ce cas, les représentants légaux doivent fournir au GIAP un certificat médical. Cette indication doit être transmise lors de l'inscription.

En cas de manque de respect pour le matériel, la commune de Meinier se réserve le droit de facturer les coûts engendrés.

L'entité compétente pour la gestion administrative du restaurant scolaire est la Mairie de Meinier, elle est soutenue par les membres bénévoles de l'association du restaurant scolaire de Meinier « le petit gourmand ».

Coordonnées de La Mairie de Meinier

Route de Gy 17 - 1252 Meinier

tél. : 022 722 12 12

<http://www.meinier.ch>

Le Petit Gourmand

Route de la repentance 86 - 1252 Meinier

Tél. : 079 555 94 25 / Charlotte Niklaus

Email. : lpg-meinier@hotmail.com

Site web. : <https://www.lpg-meinier.com>

Meinier, le 21 juin 2022